

ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice 2025

**Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Cartoucherie
75012 PARIS**

79 rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 90 40 • Fax : 01 41 22 90 49
e-mail : expert@df-associes.com

ATELIER DE PARIS
CAROLYN CARLSON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : Cartoucherie

75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ATELIER DE PARIS
CAROLYN CARLSON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : Cartoucherie

75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 2 octobre 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association ATELIER DE PARIS CAROLYN CARLSON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 6 juillet 2026

Le Commissaire aux comptes
DF et Associés

Laurette PICHELIN

DF et Associés
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
79, rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
Tél. 01 41 22 90 40 - Fax 01 41 22 90 49
S.A. au capital de 104 128 Euros
RCS B 326 700 127

BILAN ACTIF

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,67		0,42
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	18 123	9 529	8 594		4 638	
Autres immobilisations incorporelles	15 464	13 681	1 782		2 484	
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				56,61		44,25
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	97 839	59 450	38 390		47 235	
Autres immobilisations corporelles	1 823 002	983 863	839 139		700 734	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,10		0,15
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	1 510		1 510		1 495	
Prêts					1 000	
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	1 955 938	1 066 523	889 415	57,38	757 585	44,82
Stocks et en-cours						
Créances				20,15		24,95
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	18 088		18 088		44 885	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	287 023		287 023		373 190	
Charges constatées d'avance	7 187		7 187		3 672	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	348 365		348 365	22,47	510 835	30,22
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	660 662		660 662	42,62	932 582	55,18
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 616 600	1 066 523	1 550 077	100	1 690 167	100

BILAN PASSIF

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	232 961	15,03	229 980	13,61
Excédent ou déficit de l'exercice	-9 231	-0,60	2 981	0,18
Situation nette (sous-total)	223 730	14,43	232 961	13,78
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	910 378	58,73	1 004 464	59,43
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	1 134 108	73,16	1 237 425	73,21
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	67 256	4,34	95 000	5,62
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	67 256	4,34	95 000	5,62
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	18 234	1,18	16 090	0,95
TOTAL DES PROVISIONS (III)	18 234	1,18	16 090	0,95
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	270	0,02	218	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	129 948	8,38	118 895	7,03
Fournisseurs, factures non parvenues	40 097	2,59	34 881	2,06
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	71 670	4,62	59 532	3,52
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			10 067	0,60
Produits constatés d'avance	88 494	5,71	118 060	6,99
TOTAL DES DETTES (IV)	330 479	21,32	341 652	20,21
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 550 077	100	1 690 167	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	20		20	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	12 109	11 734	375	3,19
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	190 870	249 434	-58 564	-23,48
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 272 910	1 076 966	195 944	18,19
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats	87 434	47 350	40 084	84,65
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		21 513	-21 513	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	95 000	223 200	-128 200	-57,44
Autres produits	5 294	62	5 232	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 663 637	1 630 260	33 377	2,05
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	9 265	8 751	514	5,88
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	649 759	752 210	-102 452	-13,62
Aides financières	67 850	40 380	27 469	68,03
Impôts, taxes et versements assimilés	31 444	34 733	-3 289	-9,47
Salaires	525 136	493 239	31 897	6,47
Cotisations sociales	210 337	201 507	8 830	4,38
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	92 373	87 576	4 797	5,48
Dotations aux provisions	2 144	2 012	132	6,56
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	67 256	65 400	1 856	2,84
Autres charges	27 061	31 345	-4 284	-13,67
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 682 624	1 717 154	-34 530	-2,01
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 987	-86 894	67 907	78,15

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation		30	-30	-100,00
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé	7 490		7 490	
Autres intérêts et produits assimilés	2 267	2 494	-227	-9,11
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	9 756	2 523	7 233	286,65
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		16	-16	-100,00
Différences négatives de change		8	-8	-100,00
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		24	-24	-100,00
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	9 756	2 499	7 257	290,42
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-9 231	-84 395	75 164	89,06
Produits exceptionnels (V)		90 679	-90 679	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		3 000	-3 000	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		87 679	-87 679	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)		303	-303	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 673 393	1 723 463	-50 070	-2,91
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 682 624	1 720 482	-37 858	-2,20
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-9 231	2 981	-12 212	-409,62
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	258 657	258 657		
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	258 657	258 657		
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	258 657	258 657		
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	258 657	258 657		
TOTAL	-9 231	2 981	-12 212	-409,62

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

Cette association a pour but le soutien, la mise en œuvre et la promotion d'activités artistiques, culturelles et de formation, initiées à l'origine par Carolyn Carlson, chorégraphe et pédagogue fondatrice de l'Atelier de Paris, et aujourd'hui développées en faveur du rayonnement de l'art et de la culture chorégraphique.

Les moyens mis en oeuvre sont :

La Ville de Paris consent à l'Atelier de Paris la mise à disposition à titre temporaire des locaux situés sur le site de l'ancienne cartoucherie du bois de Vincennes, route du Champ de Manœuvre 75012 Paris, et comprennent les bâtiments numéro 7 d'une surface de 584 m2, du numéro 8 d'une surface de 50 m2, et du numéro 9 d'une surface de 330 m2.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 550 077,07 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -9 230,81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Les impacts majeurs du passage au règlement ANC 2022-06 au 01/01/2025 concerne la présentation du Compte de Résultat.

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice initialement constatée en produit exceptionnel (compte 777xxx) est désormais comptabilisée en produit d'exploitation (compte 747xxx).
- les transferts de charges initialement constatés au compte 791xxx sont désormais comptabilisés dans les comptes selon la nature de l'opération. Les refacturations diverses au compte 708xxx, les remboursements reçus en compensation des charges de personnel au compte 649xxx et les indemnités d'assurance au compte 758xxx.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

-

EFFECTIF

L'effectif moyen du personnel : 19 personnes dont 17 permanents et 2 intermittents.

HONORAIRE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels pour l'exercice 2025 est de 5 300 €HT.

MISE A DISPOSITION

La valorisation de la campagne MUI JUNE EVENTS de la Ville de Paris est de 67 357 € pour l'exercice 2025.

La valorisation des locaux de la Ville de Paris est de 191 300 € pour l'exercice 2025, redevance de 1 500 €, valeur locative de 192 800 €.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Au 31 décembre 2025, le montant des engagements en matière d'indemnités en raison du départ à la retraite des membres de son personnel s'élève à 18 234 €, charges comprises.

Selon les recommandations 2003-R-01 du 1er avril 2003, le montant des engagements de l'association en matière d'indemnités pour départ à la retraite est calculé selon la méthode actuarielle et en application de la convention collective.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes, taux d'actualisation : 3,20 %, taux de croissance des salaires 2%, âge de départ à la retraite : 64 ans, table de mortalité : 2013-2015.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLERAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobiliisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	28 634,49		7 202,00
TOTAL	28 634,49		7 202,00
Immobiliisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	93 454,80		4 384,26
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 606 903,03		202 697,93
Matériel de transport			861,28
Matériel de bureau, informatique & mobilier	48 596,01		10 041,47
TOTAL	1 748 953,84		217 984,94
Immobiliisations financières			
Autres titres immobilisés	1 494,50		15,25
Prêts et autres immobilisations financières	1 000,00		
TOTAL	2 494,50		15,25
TOTAL GENERAL	1 780 082,83		225 202,19

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		2 250,00	33 586,49	
TOTAL		2 250,00	33 586,49	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			97 839,06	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		44 724,95	1 764 876,01	
Matériel de transport			861,28	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		1 372,35	57 265,13	
TOTAL		46 097,30	1 920 841,48	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			1 509,75	
Prêts et autres immobilisations financières		1 000,00		
TOTAL		1 000,00	1 509,75	
TOTAL GENERAL		49 347,30	1 955 937,72	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	3 à 10	Linéaire	21 512,23	3 947,84	2 250,00	23 210,07
TOTAL			21 512,23	3 947,84	2 250,00	23 210,07
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 à 5	Linéaire	46 219,90	13 229,60		59 449,50
Inst. générales, agencts divers	4 à 20	Linéaire	919 294,02	69 310,35	44 724,95	943 879,42
Matériel de transport	4	Linéaire		34,69		34,69
Matériel de bureau, informatique	3 à 5	Linéaire	35 471,39	5 850,21	1 372,35	39 949,25
TOTAL			1 000 985,31	88 424,85	46 097,30	1 043 312,86
TOTAL GENERAL			1 022 497,54	92 372,69	48 347,30	1 066 522,93

ETAT DES CRÉANCES

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	18 087,65	18 087,65	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	335,64	335,64	
Taxe sur la valeur ajoutée	19 554,35	19 554,35	
Autres impôts, taxes et versements	8 052,33	8 052,33	
Divers	224 880,69	224 880,69	
Débiteurs divers	34 200,06	34 200,06	
Charges constatées d'avance	7 186,51	7 186,51	
TOTAL	312 297,23	312 297,23	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	7 186,51
TOTAL	7 186,51

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	267 133,08
TOTAL	267 133,08

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	229 979,83		2 981,32		232 961,15
Excédent ou déficit de l'exercice	2 981,32	-2 981,32	-9 230,81		-9 230,81
Subventions d'investissement	1 004 463,82			94 086,19	910 377,63
TOTAL	1 237 424,97	-2 981,32	-6 249,49	94 086,19	1 134 107,97

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
VILLE DE PARIS EAG	3 000,00		3 000,00				
DRAC CULTURE ET SANTE	3 600,00		3 600,00				
VILLE DE PARIS FDS ACCES ESOURD	7 500,00		7 500,00				
DRAC EXCEPTIONNELLE	18 000,00		18 000,00				
DEPARTEMENT 93	5 000,00		5 000,00				
VILLE DE PARIS EAG	5 000,00		5 000,00				
VILLE DE PARIS ACTION SOLIDAIRE	1 200,00		1 200,00				
VILLE DE PARIS ACCES ESOURD	2 500,00		2 500,00				
DRAC FDS ACCES ESOURD	5 000,00		5 000,00				
VILLE DE PARIS ART POUR GRANDIR	4 200,00		4 200,00				
DRAC DANSE ET TERRITOIRES	40 000,00		40 000,00				
DGCA HISTOIRE ATELIER NUMERIQUE		5 000,00				5 000,00	
DRAC DANSE ET TERRITOIRES		40 000,00				40 000,00	
VILLE DE PARIS EAG		5 000,00				5 000,00	
VILLE DE PARIS DIMANCHE SOLIDAIRES		1 500,00				1 500,00	
VILLE DE PARIS ART POUR GRANDIR		8 000,00				8 000,00	
REGION QUEBEC		7 256,00				7 256,00	
DRAC LYCEE		500,00				500,00	
TOTAL	95 000,00	67 256,00	95 000,00			67 256,00	

ETAT DES PROVISIONS

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires	16 090,00	2 144,00		18 234,00
TOTAL	16 090,00	2 144,00		18 234,00
TOTAL GÉNÉRAL	16 090,00	2 144,00		18 234,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		2 144,00		

ETAT DES DETTES

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à 1 an max. à l'origine (1)	270,21	270,21		
Fournisseurs et comptes rattachés	170 045,30	170 045,30		
Personnel et comptes rattachés	12 842,63	12 842,63		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 884,67	54 884,67		
Taxe sur la valeur ajoutée	633,75	633,75		
Autres impôts et taxes assimilées	3 308,84	3 308,84		
Produits constatés d'avance	88 493,70	88 493,70		
TOTAL	330 479,10	330 479,10		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASS ATELIER PARIS - CAROLYN CARLSON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	88 493,70
TOTAL	88 493,70

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	270,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 097,24
Dettes fiscales et sociales	18 324,49
TOTAL	58 691,94